



Loire Vélo Nature
L'Écotourisme en Val de Loire

Conditions Générales de vente d'activités encadrées pour groupes :

La participation à l'une de nos activités encadrées implique l'adhésion de la structure organisatrice à nos présentes conditions générales de vente.

Devis et facturation :

Toute demande de prestation fera au préalable l'objet d'un devis écrit avec une durée de validité définie et indiquée sur le document. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du devis signé avec la mention « Bon pour accord ».

Ce devis doit impérativement être accompagnée d'un acompte de 30% du montant total ou d'un bon de commande administratif.

Le règlement du solde se fera à l'issue de la prestation, sur présentation de facture.

Important : En cas de prix forfaitaire à la personne et/ou incluant une location de matériel, le montant de la facture sera établi en fonction du nombre réel de participants si le nombre est confirmé au moins 24h à l'avance par fax au 02 47 96 42 39 ou par mail à l'adresse : celine@loirevelonature.com. S'il n'y a pas de confirmation, le montant de la facture sera établi en fonction du devis, augmenté du nombre de personnes si ce nombre dépasse celui du devis. La remise éventuellement accordée pour la location de matériel sera recalculée en fonction du nombre réelle de participants selon notre grille interne (groupe <10 personne : 0% / groupe 10><20 personne : 10% / groupe >20 personnes : 15%).

La prestation ne sera assurée qu'après validation de nos présentes conditions et du devis signé avec la mention « Bon pour accord », accompagnés de l'acompte demandé ou du bon de commande administratif correspondant.

Annulation :

Pour toute annulation intervenant à moins d'1 mois du début de la prestation, l'acompte reste dû

Pour toute annulation intervenant à moins de 24h de la prestation, la totalité du devis est dû, même pour des raisons de conditions météorologiques défavorables.

N'oubliez pas de nous prévenir afin que nous validions votre date d'annulation.

En cas de non présentation au rendez-vous, ou si vous ne pouvez présenter les documents exigés pour la pratique des activités (liste des participants, attestations, certificats médicaux, assurance RC individuelle...), vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

Interruption :

L'interruption de l'activité du fait d'un ou plusieurs participants ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Modification de prestation :

Après validation du devis, vous ne pouvez plus modifier la prestation ou la date. Toute modification du devis sera considérée comme une annulation et les frais d'annulation présentés plus haut s'appliqueront.

Si l'activité est annulée de notre fait par suite de conditions mettant en cause la sécurité des participants ou pour un cas de force majeure, il vous sera proposé dans la majorité des cas au moins une formule de remplacement. Si celle-ci ne vous convient pas, vous serez remboursés intégralement.

Les prix :

Les tarifs de nos activités indiquées dans nos documents (papier et site web) sont mentionnés à titre indicatif. Toute demande sera validée par un devis chiffré et personnalisé.

Responsabilité :

Loire Vélo Nature n'est pas organisateur des activités. Les participants restent sous l'entière responsabilité de la structure faisant ponctuellement appel aux services de Loire Vélo Nature, et doit prendre à sa charge l'obtention de tous les documents nécessaires auprès de chaque participant, requis pour la bonne exécution de l'activité (liste des participants, attestations, certificats médicaux, assurance RC individuelle...).

Loire Vélo Nature est un établissement habilité tourisme par arrêté préfectoral du 10/03/2008, sous le n°HA 037.08.004.

Il peut être amenée à travailler avec différents prestataires et ainsi fournir une facturation globale.

(La RC Professionnelle est fournie par GENERALI Assurances IARD sous le contrat n° AL 042316 et la garantie financière par la Banque Populaire Val de France).

Risques :

Nos activités sont dites de pleine nature et peuvent présenter des risques inhérents à leur pratique. Des règles de sécurité sont mentionnées avant le début de chaque activité. La structure organisatrice devra s'assurer que chaque participant est prêt à assumer ces risques en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir dans le cadre normal des activités à Loire Vélo Nature, aux accompagnateurs ou aux autres prestataires.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur référent représentant notre structure, laquelle ne pouvant être tenue pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un membre du groupe.

Loire Vélo Nature se réserve le droit, si des circonstances particulières mettant en cause la sécurité du groupe l'exigent, de modifier l'itinéraire ou certaines prestations du programme, directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur.

Nos prestations par équipes mettent souvent en oeuvre des circuits matérialisés sur road-book, vendus avec un coordinateur général mais menés en autonomie. Le forfait comprend un carnet de route avec descriptif de l'itinéraire et des cartes présentant la zone. Ils impliquent donc une connaissance convenable de la lecture de carte et de l'orientation. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par le carnet de route ou par le coordinateur au départ de l'activité. Loire Vélo Nature ne peut être tenu pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un participant.

Loire Vélo Nature ne saurait non plus être tenu pour responsable d'une mauvaise interprétation du descriptif ou d'une erreur de lecture de carte de l'utilisateur (notamment pour des raisons météorologiques). Ces activités supposent l'acceptation d'un risque, qui peut être dû, notamment, à une modification des éléments sur l'itinéraire.

En conséquence, la structure organisatrice s'engage au nom de chaque participant à accepter ce risque et à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir à Loire Vélo Nature ou aux différents prestataires.

Assurances :

Conformément à la réglementation de notre profession nous sommes assurés en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant nous ne saurions nous substituer à la Responsabilité Civile Personnelle dont chaque participant doit être titulaire.

Litige :

Toute contestation ou litige devra être porté devant le tribunal de commerce de Tours.

Date :

Lieu :

Nom de la structure :

Nom du responsable :

Fonction :

"J'accepte les conditions générales ci-dessus"
cachet + signature